

legal
CA1
EA10
79T17
EXF

CANADA

TREATY SERIES **1979 No. 17** RECUEIL DES TRAITÉS

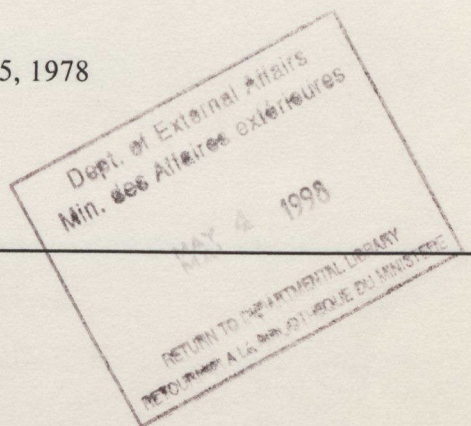
AIR

Exchange of Notes between CANADA and CUBA

Havana, October 3, 1979

In force October 3, 1979

With effect from February 15, 1978



AIR

Échange de notes entre le CANADA et le CUBA

La Havane, le 3 octobre 1979

En vigueur le 3 octobre 1979

Avec effet rétroactif au 15 février 1978



CANADA

TREATY SERIES 1979 No. 17 RECUEIL DES TRAITÉS

AIR

Exchange of Notes between CANADA and CUBA

Havana, October 3, 1979

In force October 3, 1979

With effect from February 15, 1978

AIR

Échange de notes entre le CANADA et le CUBA

La Havane, le 3 octobre 1979

En vigueur le 3 octobre 1979

Avec effet rétroactif au 15 février 1978

43 278 510
6 299 1780

43 278 509
6 299 1779

**EXCHANGE OF NOTES BETWEEN THE GOVERNMENT OF CANADA AND
THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF CUBA CONSTITUTING
AN AGREEMENT RENEWING THE 1973 AGREEMENT BETWEEN
CANADA AND CUBA ON HIJACKING OF AIRCRAFT AND VESSELS
AND OTHER OFFENCES**

Sir,

Havana, October 3, 1979

I have the honour to refer to discussions which have taken place recently between representatives of our two Governments concerning the Agreement between the Government of Canada and the Government of the Republic of Cuba on Hijacking of Aircraft and Vessels and other Offences signed at Ottawa on February 15, 1973 and which expired on February 14, 1978.

In light of these discussions, the Government of Canada now proposes the renewal of the Agreement referred to above for a term of five years commencing on February 15, 1978.

If the foregoing is acceptable to the Government of the Republic of Cuba, I have the honour to propose that this Note, which is authentic in English and French, and your reply to that effect shall constitute an Agreement between our two Governments to renew the Agreement on Hijacking of Aircraft and Vessels and other Offences for a term of five years, with effect from February 15, 1978. It is further proposed that the present Agreement shall enter into force on the date of your reply.

Accept, Sir, the assurances of my highest consideration.

G. R. HARMON
Ambassador of Canada

H.E. Dr. René Anillo Capote
Minister of Foreign Affairs, a.i.
Havana

**ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE
GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CUBA CONSTITUANT
UN ACCORD RECONDUISANT L'ACCORD DE 1973 ENTRE LE
CANADA ET LE CUBA RELATIF AUX DÉTOURNEMENTS D'AVIONS,
DE VAISSEAUX ET À D'AUTRES INFRACTIONS**

La Havane, le 3 octobre 1979

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me reporter aux discussions qui ont eu lieu récemment entre des représentants de nos deux gouvernements sur l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Cuba relatif aux détournements d'avions, de vaisseaux et à d'autres infractions, qui a été signé à Ottawa le 15 février 1973 et qui a expiré le 14 février 1978.

A la lumière de ces discussions, le Gouvernement du Canada propose maintenant de reconduire l'Accord susmentionné pour cinq années avec effet au 15 février 1978.

Si ce qui précède agréé au Gouvernement de la République de Cuba, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note, dont les versions française et anglaise font également foi, et votre réponse à cet effet constituent entre nos deux gouvernements un Accord reconduisant l'Accord relatif aux détournements d'avions, de vaisseaux et à d'autres infractions, pour cinq années avec effet au 15 février 1978. Je propose également que le présent Accord entre en vigueur à la date de votre réponse.

Acceptez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

L'Ambassadeur du Canada
G. R. HARMON

S.E. Dr. René Anillo Capote
Ministre des Affaires étrangères a.i.
La Havane

(Translation)

Republic of Cuba
MINISTRY OF FOREIGN RELATIONS

Havana, 3rd October 1979

Excellency:

I have the honour to acknowledge receipt of Your Excellency's kind Note of 3rd October 1979, the text of which is transcribed below:

(See Canadian Note of October 3, 1979)

I take pleasure in informing Your Excellency that my Government is in agreement with the content of the Note transcribed above; it is therefore agreed that, in accordance with that Note and with the provisions of section 2) of Article V of the Agreement, said Note and this reply shall constitute an agreement between the two parties to renew, effective 15th February 1978 and for a period of five years, the Agreement between the Government of the Republic of Cuba and the Government of Canada concerning the diversion of aircraft and ships and other crimes, signed in Ottawa on 15th February 1973, and it is furthermore agreed that the present agreement shall take effect today, this third day of October, 1979.

Accept, Excellency, the assurance of my highest and most distinguished consideration.

RENÉ ANILLO CAPOTE
Acting Minister of Foreign Relations

Mr. Gary Richard Harman
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Embassy of Canada
Havana

(Traduction)

La République de Cuba
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La Havane, le 3 octobre 1979

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note en date du 3 octobre 1979, dont le contenu est le suivant:

(Voir la Note canadienne du 3 octobre 1979)

J'ai le plaisir d'annoncer à Votre Excellence que mon Gouvernement approuve le contenu de la Note transcrite ci-dessus. Il est entendu, conformément à ce qui est dit dans la Note susmentionnée et dans le paragraphe 2) de l'article V de l'Accord, que cette Note et la présente réponse constituent une entente entre les deux parties contractantes sur le renouvellement, à partir du 15 février 1979 et pour une durée de cinq ans, du premier Accord signé à Ottawa le 15 février 1973 entre le Gouvernement de la République de Cuba et le Gouvernement du Canada au sujet du détournement d'avions et d'embarcations ainsi que d'autres délits. Le présent Accord entre en vigueur ce troisième jour d'octobre 1979.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma très haute considération.

RENÉ ANILLO CAPOTE

M. Gary Richard Harman
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade du Canada
La Havane

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20092428 3

© Minister of Supply and Services Canada 1983 © Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1983

Available in Canada through En vente au Canada par l'entremise de nos

Authorized Bookstore Agents agents libraires agréés
and other bookstores et autres librairies

or by mail from ou par la poste au:

Canadian Government Publishing Centre Centre d'édition du gouvernement du Canada
Supply and Services Canada Approvisionnement et Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9 Ottawa, Canada, K1A 0S9

Catalogue No. E 3-1979-17
ISBN 0-660-51957-7

Canada: \$2.00
Other countries: \$2.40

N° de catalogue E 3-1979-17
ISBN 0-660-51957-7

Canada: \$2.00
à l'étranger: \$2.40

Price subject to change without notice. Prix sujet à changement sans avis préalable.

LEGAL

CA1 EA10 79T17 EXF

Canada

Air : exchange of notes between
Canada and Cuba = Air : échange de
notes entre le Canada et le Cuba.

--

43278509

